

**Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC COMBS LA VILLE 9 PLACE DE LA FRESNAYE 77380 COMBS LA VILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

Miguel BERTHELOT, représentant de la société 33MB S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 AVENUE DE QUINCY 77380 COMBS LA VILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

BERTHELOT Miguel
Nombre d'actions : 500
Somme versée : 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 31 octobre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST141

David MOTA
Chargé d'Affaires Professionnels

CIC Est
9, place de la Fresnaye
77380 COMBS LA VILLE

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC COMBS LA VILLE 9 PLACE DE LA FRESNAYE 77380 COMBS LA VILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

Miguel BERTHELOT, représentant de la société 33MB S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 AVENUE DE QUINCY 77380 COMBS LA VILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

BERTHELOT Miguel
Nombre d'actions : 500
Somme versée : 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 31 octobre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

[Signature]

JST141

David MOTA
Chargé d'Affaires Professionnels

CIC Est
9, place de la Fresnaye
77380 COMBS LA VILLE



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC COMBS LA VILLE 9 PLACE DE LA FRESNAYE 77380 COMBS LA VILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

Miguel BERTHELOT, représentant de la société 33MB S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 AVENUE DE QUINCY 77380 COMBS LA VILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

BERTHELOT Miguel
Nombre d'actions : 500
Somme versée : 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 31 octobre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé


JST141

David MOTA
Chargé d'Affaires Professionnels

CIC Est
9, place de la Fresnaye
77380 COMBS LA VILLE

